

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 5 décembre 2016 à 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 17 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

16-12-329

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes du mois de novembre 2016;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2016;
6. Dépôt des états financiers au 30 novembre 2016;
7. Traitement des élus municipaux, règlement 170-15 : suspension de l'application de l'article 5 pour l'année 2017;
8. Fin d'emploi de la personne embauchée à titre de chargé de projet en vue de la mise en place de la politique familiale et des aînés et assistant à l'inspecteur en bâtiment;
9. Avis de motion : projet de règlement numéro 202-16 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2017;
10. Projet de construction d'une conduite d'amenée et de remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : mandat et budget d'honoraires pour la préparation d'un devis et la conduite du processus d'appel d'offres pour l'obtention de services professionnels;
11. Projet de construction d'une conduite d'amenée et de remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : dépôt du devis pour l'obtention de services professionnels et autorisation d'appel d'offres;
12. Fourniture de l'eau potable dans le secteur de Broughton Station : autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité Saint-Pierre-de-Broughton;
13. Utilisation de différents locaux et infrastructures de l'école la Source : autorisation de signature d'une entente;
14. Financement du règlement d'emprunt numéro 63-06 : acceptation de l'offre;
15. Financement du règlement d'emprunt numéro 63-06 : conditions de l'emprunt;
16. Projet de remplacement du serveur au bureau municipal : dépôt d'une soumission, autorisation de dépense et mode de financement;

17. Rénovation de la salle de l'Association du lac Bolduc : appui à la demande d'aide financière et confirmation d'une subvention;
18. Transfert de montants à la réserve;
19. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017;
20. Adoption de la politique municipale en matière de sécurité civile;
21. Services de Première ligne : mandat à Me Antoine La Rue de la firme Joli-Cœur Lacasse;
22. Déneigement du chemin du lac Rochu : contrat d'entretien à un entrepreneur;
23. Affaires diverses :
 - 23.1 Projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : autorisation de dépenses pour des travaux d'arpentage;
24. Correspondance et rapports;
25. Période de questions;
26. Levée de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-330

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-331

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 074 875.97 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 NOVEMBRE 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers non vérifiés au 30 novembre 2016 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

16-12-332

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, RÈGLEMENT 170-15 : SUSPENSION DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 5 POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU qu'en vertu de la résolution portant le numéro 15-02-031, la municipalité d'Adstock adoptait le règlement numéro 170-15 concernant le traitement des élus municipaux;

ATTENDU que l'article 5 du susdit règlement spécifie que les rémunérations de base et additionnelles ainsi que les allocations de dépenses prévues au règlement seront subséquemment indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2016 au taux de 3%;

ATTENDU que les élus sont tous d'avis de suspendre, pour l'année budgétaire 2017, l'application de l'article 5 de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de suspendre, pour l'année budgétaire 2017, l'application de l'article 5 du règlement 170-15 relativement au traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-333

FIN D'EMPLOI DE LA PERSONNE EMBAUCHÉE À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS ET ASSISTANT À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

ATTENDU qu'en vertu de la résolution portant le numéro 15-03-085, la municipalité d'Adstock embauchait monsieur Jérôme Grondin à titre de chargé de projet pour la conception et la mise en place d'une politique familiale et d'une politique concernant les aînés ainsi qu'à titre d'assistant à l'inspecteur en bâtiment;

ATTENDU que la conception et la mise en place de la politique familiale et la politique concernant les aînés sont maintenant terminées;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre un terme à cet emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de mettre fin à l'emploi de la personne embauchée à titre de chargé de projet en vue de la mise en place de la politique familiale et d'une politique concernant les aînés et assistant à l'inspecteur en bâtiment en date du 23 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-16 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2017

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 202-16 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2017.

16-12-334 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : MANDAT ET BUDGET D'HONORAIRES POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS ET LA CONDUITE DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU le projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU la confirmation du MAMOT à l'effet que le projet a été transmis au gouvernement fédéral pour inscription au programme de subvention «Fonds de l'eau potable et traitement des eaux usées» (FEPTEU);

ATTENDU les modalités de remboursement des dépenses admissibles contenues au susdit programme de subvention;

ATTENDU que l'estimation des coûts des services professionnels pour la préparation d'un devis d'appel d'offres, la conception des plans et la surveillance de chantier dépasse le seuil de 100 000 \$;

ATTENDU les articles 935 et suivants du Code municipal traitant des modalités à observer dans l'attribution de contrat pour l'obtention des services professionnels et plus particulièrement l'article 936.0.1.1 du susdit Code;

ATTENDU que la municipalité possède le pouvoir de confier un mandat pour la préparation d'un devis et la conduite du processus d'appel d'offres par pondération pour l'obtention de services professionnels;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer un budget de dépenses pour le mandat octroyé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de retenir les services de Monsieur Richard Laflamme et de mandater celui-ci de préparer un devis d'appel d'offres pour l'obtention de services professionnels et à conduire le processus d'appel d'offres par pondération relativement au projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur.

Il est également résolu d'autoriser une dépense de 3 000 \$ pour acquitter les frais d'honoraires relatif à son mandat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-335

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DU DEVIS POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU la résolution numéro 16-12-336 confiant un mandat pour la préparation d'un devis d'appel d'offres en vue de l'obtention des services professionnels en regard du projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU les modalités contenues aux articles 935 et suivants du Code municipal concernant la gestion de l'appel d'offres des services professionnels;

ATTENDU que le conseil municipal se déclare satisfait du devis préparé par Richard Laflamme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le lancement de l'appel d'offres public;

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'approuver le devis préparé par Richard Laflamme en vue de l'obtention de services professionnels relativement à la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-336

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES TRAVAUX D'ARPENTAGE

ATTENDU le projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU la confirmation du MAMOT à l'effet que le projet a été transmis au gouvernement fédéral pour inscription au programme de subvention «Fonds de l'eau potable et traitement des eaux usées» (FEPTEU);

ATTENDU les modalités de remboursement des dépenses admissibles contenues au susdit programme de subvention;

ATTENDU que des travaux d'arpentage doivent être réalisés dès maintenant en vue de respecter l'échéancier des travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses en vue de procéder à des relevés d'arpentage pour la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres aux entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'autoriser un budget de dépenses au montant de 10 000 \$ pour la réalisation de travaux d'arpentage en vue de la conception des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres aux entrepreneurs relativement au projet de construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-337

**FOURNITURE DE L'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE BROUGHTON
STATION : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE
INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ SAINT-PIERRE-DE-
BROUGHTON**

ATTENDU que les résidences (7) des propriétaires sises sur le territoire de la municipalité d'Adstock dans le village de Broughton Station sont alimentées en eau potable par le réseau d'aqueduc appartenant à la municipalité Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU que ce service n'est régi par aucune entente intermunicipale;

ATTENDU que la municipalité Saint-Pierre-de-Broughton n'a aucune autorité en matière de taxation et de recouvrement des sommes sur des propriétés installées sur le territoire d'une autre municipalité;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de signer une entente intermunicipale entre les parties et d'y établir les modalités de fourniture du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité Saint-Pierre-de-Broughton et la municipalité d'Adstock en ce qui concerne la fourniture de l'eau potable dans le secteur Broughton Station.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-338

**UTILISATION DE DIFFÉRENTS LOCAUX ET INFRASTRUCTURES DE L'ÉCOLE
LA SOURCE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock et la Commission scolaire des Appalaches reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles en vue d'une meilleure utilisation de locaux et infrastructures de l'école la Source;

ATTENDU que les deux parties précitées administrent des fonds publics;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock et la Commission scolaire des Appalaches possèdent des locaux qui doivent servir à l'ensemble de la communauté dans une perspective d'utilisation optimale;

ATTENDU que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les engagements des deux parties en ce qui concerne l'utilisation des locaux précités;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de signer une entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'accepter les modalités contenues dans la proposition émanant de la Commission scolaire des Appalaches et d'autoriser le maire et directeur général et secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole d'entente définissant les engagements des deux parties en ce qui concerne l'utilisation des différents locaux et infrastructures de l'école la Source faisant l'objet de l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-339

**FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 63-06 :
ACCEPTATION DE L'OFFRE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

QUE la municipalité d'Adstock accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la région de Thetford pour son emprunt du 15 décembre 2016 au montant de 29 740 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 63-06, au pair ou au prix de cent, échéant en série 5 ans comme suit :

5 948 \$	2.27 %	15 décembre 2017
5 948 \$	2.27 %	15 décembre 2018
5 948 \$	2.27 %	15 décembre 2019
5 948 \$	2.27 %	15 décembre 2020
5 948 \$	2.27 %	15 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-340

**FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 63-06 : CONDITIONS
DE L'EMPRUNT**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 29 740 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 63-06;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 29 740 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 63-06 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 15 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

1. 5 948 \$
2. 5 948 \$
3. 5 948 \$
4. 5 948 \$
5. 5 948 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-341

**PROJET DE REMPLACEMENT DU SERVEUR AU BUREAU MUNICIPAL :
DÉPÔT D'UNE SOUMISSION, AUTORISATION DE DÉPENSE ET MODE DE
FINANCEMENT**

ATTENDU que le serveur actuel installé au bureau municipal collabore depuis plusieurs d'années, celui-ci étant maintenant devenu désuet et la municipalité désirant le remplacer;

ATTENDU qu'en vertu de la proposition datée du 4 novembre 2016, la firme «Cyber 3D» nous offre un serveur neuf de marque Lenovo;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la dépense en lien avec le projet de modernisation de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser, conformément à la proposition déposée par «Cyber 3D» datée du 4 novembre 2016, pour le remplacement du serveur au bureau municipal une dépense au montant de 15 987.80 \$, taxes applicables en sus.

Il est également résolu de financer le montant de remplacement de cet équipement au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans à compter de l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-342

**RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'ASSOCIATION DU LAC BOLDOC : APPUI À
LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONFIRMATION D'UNE SUBVENTION**

ATTENDU que l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc met à la disposition des citoyens une salle située au lac Bolduc;

ATTENDU que la direction de l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc souhaite procéder à la rénovation de cette susdite salle;

ATTENDU que la direction de cette association s'adresse au programme de subvention «*Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 (PIC150)*» annoncé par le gouvernement Fédéral en vue d'obtenir les sommes nécessaires pour procéder à la rénovation de la salle;

ATTENDU que la direction requiert l'appui et la participation financière de la municipalité dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'appuyer les démarches effectuées par l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc auprès du programme de subvention «*Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 (PIC150)*» en vue d'obtenir l'aide financière nécessaire pour la rénovation de la salle située au lac Bolduc.

Il est également résolu d'informer la direction de l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc que la municipalité d'Adstock consent à s'impliquer financièrement dans leur projet de rénovation de leur salle et accepte de contribuer à la hauteur de 3 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-343

TRANSFERT DE MONTANTS À LA RÉSERVE

Certaines sommes ont été budgétées sans toutefois avoir été dépensées au cours de l'exercice. À cet égard, le conseil municipal souhaite réserver ces sommes afin de rendre le service éventuellement.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'affecter, aux réserves respectives, les montants suivants :

- | | |
|---|------------|
| • Schéma de couverture de risque en matière d'incendie | 30 000 \$ |
| • Prolongement du parc industriel de la rue Fortin Nord | 160 000 \$ |
| • Subvention environnement | 52 000 \$ |
| • Divers travaux et projets | 73 800 \$ |

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-344

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, lesquelles débiteront à 19h30 aux jours, dates et endroits apparaissant au calendrier.

MOIS	LUNDI	MARDI	LIEUX
Janvier	16		Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Février	6		Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	6		Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Avril	3		Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	1		Salle communautaire, église Saint-Daniel
Juin	5		Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	3		Salle communautaire, église Saint-Daniel
Août	14		Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Septembre		5	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Octobre	2		Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	13		Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Décembre	4		Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-345

ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que la sécurité constitue une priorité pour la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la municipalité est responsable de la gestion de la sécurité civile sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit prendre les dispositions nécessaires pour intervenir efficacement en cas de sinistre;

ATTENDU que la municipalité s'est dotée d'un plan municipal de sécurité civile;

ATTENDU qu'il est opportun d'adopter une politique municipale de sécurité civile afin de, notamment, définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que la Politique municipale en matière de sécurité civile de la municipalité d'Adstock soit adoptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-346

SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : MANDAT À ME ANTOINE LA RUE DE LA FIRME JOLI-CŒUR LACASSE

Sous la forme d'un abonnement annuel aux services professionnels de 1^{ère} ligne, Me Antoine La Rue, avocat en droit municipal exerçant son métier chez «Joli-Cœur Lacasse», nous offre ses services.

Suite à l'analyse de la proposition,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- de renouveler notre abonnement aux services professionnels de 1^{ère} ligne offert par Me Antoine La Rue, avocat chez «Joli-Cœur Lacasse»;
- d'autoriser une dépense de 800 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-12-347

DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC ROCHU : CONTRAT D'ENTRETIEN À UN ENTREPRENEUR

ATTENDU que la municipalité a accepté, en vertu de la résolution portant le numéro 13-12-151, de prendre à sa charge l'entretien du chemin du lac Rochu;

ATTENDU que la municipalité, en vertu de cette prise en charge, doit pourvoir au déneigement de ce chemin;

ATTENDU le rapport daté du 6 novembre 2013 déposé par le directeur des travaux publics. Ce rapport conclut que les équipements municipaux ne peuvent pallier à la tâche étant donné l'étroitesse et la capacité portante du chemin et l'absence d'un point de tournée à la fin du parcours;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier cette tâche à un entrepreneur;

ATTENDU que Stéphane Marcoux a signifié son intention de poursuivre les activités de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le déneigement à forfait du chemin du lac Rochu sur une distance d'environ 756 mètres;
- de confier à monsieur Stéphane Marcoux, entrepreneur privé du secteur, pour un montant de 2 550 \$, taxes incluses, le mandat de déneigement de la partie de chemin en question;
- lorsque requis, d'autoriser monsieur Marcoux à s'approvisionner en abrasif à même la réserve de la municipalité d'Adstock;
- que la municipalité d'Adstock décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages pouvant être causés à la voie de circulation par l'attribution de ce contrat, monsieur Marcoux ayant été informé de cette déclinaison.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Le point 23.1, initialement inscrit sous cette rubrique, fait l'objet de la résolution numéro 16-12-336 traité dans la suite numérique du présent procès-verbal.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Séance extraordinaire du conseil municipal, lundi, 12 décembre 2016: adoption du budget 2017. Monsieur le Maire informe l'auditoire qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi, 12 décembre 2016 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann et, qu'à cette séance, les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2017 y seront adoptées. Les avis de convocation ont été remis en main propre à chacun des élus lors de la séance de travail du 30 novembre 2016.

F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 16 janvier 2017, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-12-348

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de lever la séance à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon